

Commerce extérieur

Les statistiques de la Direction générale des douanes et droits indirects permettent d'estimer l'importance des mouvements internationaux de biens culturels. L'estimation repose sur la mesure des flux déclarés en douane des exportations et importations définitives (non temporaires) en valeur (euros) de plusieurs catégories d'objets : les objets d'art, de collection et anciens, les ouvrages, brochures et autres imprimés (livres), les phonogrammes et vidéogrammes (phono-vidéogrammes), les journaux et publications périodiques imprimés (presse), les instruments de musique et les partitions musicales. D'autres sources permettent d'enrichir la mesure du commerce extérieur culturel.

En 2021, exportations et importations d'objets d'art, de collection et anciens progressent de plus de 60 %

Les objets d'art, de collection et anciens (tableaux, dessins et collages, statues et sculptures, gravures, estampes et lithographies originales, objets de collection, antiquités de plus de cent ans d'âge) constituent le premier poste d'échanges de biens culturels. Au sein de cette catégorie, en 2021, tableaux, dessins et collages forment la catégorie principale d'objets qui ont quitté le territoire national à destination de l'étranger (53 % du total des sorties) comme celle d'objets d'origine étrangère entrés sur le territoire national (52 % du total des entrées). La valeur totale des sorties des objets d'art, de collection et anciens s'élève à 1,53 milliard d'euros, soit une hausse de 62 % par rapport à 2020 (tableau 1). Une telle progression annuelle n'a pas été observée au cours des trois dernières décennies, et marque une reprise après le recul de 2020¹. Les entrées sur le territoire s'établissent à 1,14 milliard d'euros. Elles progressent de 65 % par rapport à 2020, après une hausse de 12 % en 2020. Là aussi, une telle hausse annuelle n'a pas été observée au cours des trois dernières décennies. En 2021, la hausse simultanée des exportations et des importations se traduit par une progression de 52 % du surplus commercial.

La hausse sur un an des exportations d'objets d'art, de collection et anciens en 2021 s'explique avant tout par une augmentation de 96 % des sorties vers la Suisse, une multiplication par 3,9 des sorties vers le Royaume-Uni² et une hausse de 35 % des sorties vers les États-Unis. L'augmentation très forte des exportations à destination du Royaume-Uni concerne toutes les catégories d'objets. Les exportations de tableaux, dessins et collages progressent ainsi de 245 % et contribuent à hauteur de 43 % à la croissance des sorties vers le Royaume-Uni. Cette dernière s'explique principalement, dans le contexte du Brexit, par les différences en matière d'obligations de déclaration en douane entre 2020 et 2021 pour les entreprises et les

1. Cette baisse observée en 2020 a lieu dans le contexte de la crise économique-sanitaire due à la pandémie de Covid-19. Il est difficile de savoir dans quelle mesure celle-ci a pu influencer sur cette diminution, sachant que des baisses semblables ont été observées quelques années auparavant : en 2014 (- 31 % par rapport à 2013) et en 2017 (- 27 % par rapport à 2016).

2. Avec le Brexit, le Royaume-Uni quitte au 1^{er} février 2020 l'Union européenne. Par rétropolation, il est intégré statistiquement aux pays et territoires tiers de la zone extracommunautaire pour toute l'année 2020 et pour les années suivantes.

particuliers³. De même, la progression en 2021 de 65 % des importations d'objets d'art, de collection et anciens repose principalement sur l'envol (multiplication par 18) des entrées d'origine anglaise (contribution à hauteur de 55 %)⁴ et sur une hausse de 12 % et 6 %, respectivement, des importations d'origine américaine et suisse. De nouveau, le cas atypique des mouvements depuis le Royaume-Uni s'explique avant tout par les différences de régime de déclaration en douane entre les deux années d'observation.

Sur la période 2011-2021, les mouvements d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont caractérisés par des oscillations, avec une tendance linéaire à la baisse et une valeur annuelle moyenne de 1,42 milliard d'euros (graphique 1). Les entrées d'objets en France connaissent une tendance à la hausse, doublant entre 2011 et 2021, et une moyenne annuelle de 725 millions d'euros.

Hors Union européenne, États-Unis et Royaume-Uni sont les deux premiers partenaires de la France en 2021 pour les importations d'objets d'art, de collection et anciens

Comme chaque année, les sorties d'objets d'art, de collection et anciens vers les pays et territoires tiers hors Union européenne se concentrent sur deux pays : les États-Unis et la Suisse, rejoints désormais par le Royaume-Uni. En 2021, États-Unis et Suisse cumulent 59 % des sorties du territoire national (respectivement 36 % et 23 %). La même année, le Royaume-Uni est le deuxième pays tiers partenaire de la France à l'import (23 % des entrées), après les États-Unis (36 %) et avant la Suisse (12 %).

Pour les cinq dernières années (2017-2021), les États-Unis et la Suisse sont les deux premiers pays de destination. Ils cumulent en moyenne 64 % des exportations en valeur depuis la France, niveau orienté à la baisse sur la période. Hong Kong est le troisième partenaire, avec une part moyenne de 14 % des exportations entre 2017 et 2020. Il perd toutefois en 2021 sa troisième place au profit du Royaume-Uni (16 %). Symétriquement, entre 2017 et 2020, les deux premiers pays d'origine pour les entrées d'objets d'art, de collection et anciens sur le territoire national sont les États-Unis et la Suisse, avec une part cumulée moyenne de 79 %. En 2021, la Suisse passe en troisième position au profit du Royaume-Uni, qui devient le deuxième pays tiers partenaire avec un quart des entrées sur le territoire national.

Une concentration des échanges intracommunautaires sur un petit nombre d'États membres de l'Union européenne

En 2021, 7 % du total des exportations d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont à destination d'un pays de l'Union européenne. La proportion est de 6 % pour les importations d'origine d'un pays de l'Union européenne. Sur les cinq dernières années (2017-2021), ces parts sont en moyenne respectivement de 9 % et 10 %.

En 2021, le total des exportations vers l'Union européenne s'élève à 100,8 millions d'euros, en hausse de 72 % sur un an. La Belgique est la première destination des exportations intracommunautaires, pour une valeur déclarée de 31,5 millions d'euros (31 % du total), en hausse de 93 % par rapport à 2020. Les trois États membres de destination suivants sont l'Allemagne

3. En extracommunautaire, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier qui déclare en douane, tout mouvement de sortie ou d'entrée doit être déclaré dès le premier euro. Les conditions sont moins contraignantes en intracommunautaire selon la nature du mouvement et celle du déclarant. Pour un pays de destination ou d'origine donné et un volume de mouvements donné, les conditions du régime extracommunautaires impliquent mécaniquement une valeur totale déclarée plus élevée que celle en régime intracommunautaire.

4. Le classement des partenaires de destination ou d'origine de la France (pays et territoires tiers, États membres de l'Union européenne) ne tient pas compte des lignes « Pays NDA ou indéterminés » et des lignes « France (marchandises en retour) » renseignées dans les statistiques douanières.

(15 % du total), l'Italie (13 %) et les Pays-Bas (9 %). Près de 70 % des sorties d'objets d'art, de collection et anciens concernent ainsi seulement quatre des vingt-six États membres échangeant avec la France. En 2021, les entrées d'origine communautaire sur le territoire national s'élèvent à 62,7 millions d'euros (+ 70 % par rapport à 2020), soit un surplus commercial de 38,1 millions d'euros. Elles proviennent principalement de l'Italie (46 % du volume total d'échanges) et de l'Allemagne (24 %). Viennent ensuite l'Espagne (10 %) et la Belgique (8 %). Plus de 87 % des importations en 2021 concernent ainsi seulement quatre États membres.

Le chinois, première langue de traduction du français

Après les objets d'art, les livres constituent toujours en 2021 le deuxième poste d'échanges de biens culturels. Sur un an, leurs exportations et importations enregistrent un rebond de, respectivement, plus de 30 % et plus de 20 % (tableau 1, graphique 1), après une baisse en 2020 pour les deux types de mouvements. Les échanges européens de produits culturels (livres mais aussi presse, phono-vidéogrammes et partitions musicales), mesurés en valeur, peuvent comprendre les flux de productions françaises réalisées à l'étranger et de productions étrangères en France, dont l'estimation est délicate.

En 2021, les sorties de livres vers l'étranger s'élèvent à près de 750 millions d'euros contre plus de 820 millions d'euros pour les entrées sur le territoire national. Le solde commercial reste négatif à l'instar des deux dernières décennies, à l'exception de l'année 2015. En 2021, 72 % du total des importations d'ouvrages, de brochures et d'autres imprimés proviennent de l'Union européenne contre 57 % des exportations. Plus de 69 % des importations intracommunautaires de livres proviennent d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne ; elles peuvent concerner des impressions réalisées par des éditeurs français dans ces pays puis acheminées en France et taxées de droits de douane. En matière de livres, la francophonie est un vecteur important puisque 42 % des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique.

En 2021, les droits de traduction du français vers une langue étrangère de 16 892 titres ont été cédés : 14 515 pour des contrats de cession (86 %) et 2 377 pour des contrats de coédition (14 %). À périmètre constant⁵, le nombre de cessions de droits croît de 21 % par rapport à 2020. Les coéditions concernent quasi exclusivement les livres illustrés. À périmètre constant, le nombre de coéditions progresse de 16 % par rapport à 2020. Ces évolutions illustrent une hausse de l'activité des maisons d'édition françaises à l'international. Hors coéditions, 30 % des titres cédés concernent les bandes dessinées et 29 % les ouvrages pour la jeunesse. Les titres de fiction représentent 14 % des cessions. Comme en 2020, bande dessinée, jeunesse et fiction rassemblent plus de 72 % des droits cédés. En 2021, les principales langues de traduction du français sont le chinois, l'italien et l'espagnol (graphique 2).

En 2021, six livres sur dix traduits en français sont de langue anglaise. Les acquisitions de droits de traduction vers le français concernent des livres écrits en japonais à hauteur de 19 %, avec 64 % des bandes dessinées traduites qui sont de langue originale nippone (contre 30 % de langue originale anglaise). Les cinq langues les plus traduites, avec l'allemand, l'italien et l'espagnol, représentent 90 % des titres traduits. En 2021, comme pour les cinq années précédentes, les trois segments éditoriaux les plus traduits sont les romans (31 % des 12 360 titres traduits), la bande dessinée (27 %) et la littérature jeunesse (11 %).

5. Ne concerne que les éditeurs qui ont répondu l'année t et l'année t - 1 au questionnaire du Syndicat national de l'édition.

Presse française et étrangère : la plupart des échanges sont réalisés au sein de l'Union européenne

Comme en 2020, le commerce extérieur de journaux et de publications périodiques imprimées connaît en 2021 un surplus commercial, de 33,3 millions d'euros (tableau 1). En 2021, plus de 85 % des importations proviennent de l'Union européenne contre 68 % des exportations. Près de 78 % des importations intracommunautaires proviennent des trois pays limitrophes que sont l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Plus de la moitié des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique, signe, comme pour le livre, que la francophonie est un vecteur d'échanges commerciaux⁶. Si, au cours de la période 2011-2021, la presse est en moyenne en léger excédent commercial, les importations chutent de 63 % en euros constants entre les deux dates tandis que les exportations diminuent de 58 %. Cette double chute est corrélée sur la même période à l'évolution de la consommation des ménages en journaux, revues et périodiques et à celle des recettes publicitaires de la presse. En millions d'euros constants, la première baisse est de 48 % entre 2011 et 2021⁷, la seconde de 53 %⁸. La crise structurelle que connaît la presse depuis au moins deux décennies repose sur un double mouvement, directement lié à la révolution dite numérique, de baisse du nombre de lecteurs payants et de forte réduction des recettes publicitaires des annonceurs et des recettes tirées des petites annonces.

En 2021, les recettes des films français à l'étranger baissent sur un an de 12 % contre 63 % en 2020

En 2021⁹, le nombre de films français sortis à l'étranger baisse de 9 % par rapport à l'année précédente (graphique 3). Cette diminution succède à une baisse de 5 % sur un an en 2019 et une chute de 41 % sur un an en 2020, à la suite des nombreuses fermetures de salles de cinéma partout dans le monde en réponse à la pandémie de Covid-19. Ces trois baisses consécutives font suite à une tendance à la hausse du nombre de sorties (inédités ou ressorties) depuis plus d'une décennie. Parallèlement, en 2021, les recettes en salles à l'étranger s'élèvent à moins de 92 millions d'euros, en diminution de 12 % sur un an, après une chute de 63 % sur un an en 2020.

En 2021, sur les 6 184 longs métrages en exploitation en salles en France hors ciné-clubs, cinémathèques ou festivals (+ 8 % par rapport à 2020), 56 % sont de nationalité étrangère¹⁰. Ceux-ci réalisent 59 % des 93,7 millions d'entrées payantes pour les longs métrages (+ 47 % par rapport à 2020 mais 62 % entre 2011 et 2021), soit 55,7 millions d'entrées réalisées par des films étrangers. Parmi les entrées pour des films étrangers, 72 % correspondent à des films américains et 18 % à des films provenant de Grande-Bretagne, alors que 37 % des films étrangers projetés en 2021 sont américains, 9 % proviennent de Grande-Bretagne et 54 % sont d'une autre nationalité étrangère. Avec 56 % de films étrangers parmi les longs métrages proposés en exploitation, l'année 2021 ne s'écarte guère de la décennie 2011-2021 caractérisée par une part moyenne égale à 58 %.

Enfin, concernant les films en vidéo physique (DVD et Blu-ray), le chiffre d'affaires s'élève à 148,7 millions d'euros en 2021, dont 23 % de films français et 60 % de films américains. Sur la période 2011-2021, ces ventes perdent plus des quatre cinquièmes de leur valeur, passant de 843,5 à 148,7 millions d'euros constants. Cette chute est liée au développement des offres de vidéo à la demande et en flux par abonnement (streaming), conjugué vraisemblablement au

6. En extracommunautaire, la Suisse cumule 51 % des exportations de journaux et périodiques en 2021. Vient ensuite le Canada, avec 20 % des exportations.

7. Source : Insee, « Les comptes de la Nation en 2021. Consommation des ménages en 2021 », juin 2022.

8. Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du SRI, Recettes publicitaires des régies.

9. Données arrêtées en mai 2022.

10. Pour le Centre national du cinéma et de l'image animée, les films français incluent les films de production 100 % française et pour les coproductions, les films majoritairement français et les films minoritairement français.

maintien d'un volume important de piratages individuels en flux (streaming illégal), en téléchargement, par les réseaux sociaux numériques, etc.¹¹. Entre 2011 et 2021, 79 % des ventes se portent en moyenne sur des films étrangers et 20 % du chiffre d'affaires tiré des ventes de films étrangers correspondent à des films non américains.

Pour en savoir plus

- François ROUET, *Les Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2, septembre 2007
- François ROUET, *Les Échanges culturels de la France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2007-4, septembre 2007
- Bora EANG et Yann NICOLAS, « Mouvements internationaux », *Juris art etc.*, n° 23, avril 2015, p. 22
- *Synthèse du rapport statistique du SNE. Les Chiffres de l'édition. 2020-2021. France et international*, Paris, Syndicat national de l'édition, juillet 2021
- *Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés – Édition 2021*, Paris, Hadopi, novembre 2021
- *Bilan 2020. Les films français à l'international*, Paris, UniFrance, novembre 2021
- *Bilan 2021*, Paris, Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2022
- *Les Chiffres de l'édition. 2021-2022. Synthèse du rapport statistique du SNE. France et international*, Paris, Syndicat national de l'édition, juin 2022

Tableau 1 – Échanges extérieurs de produits culturels en 2021

En millions d'euros courants et %

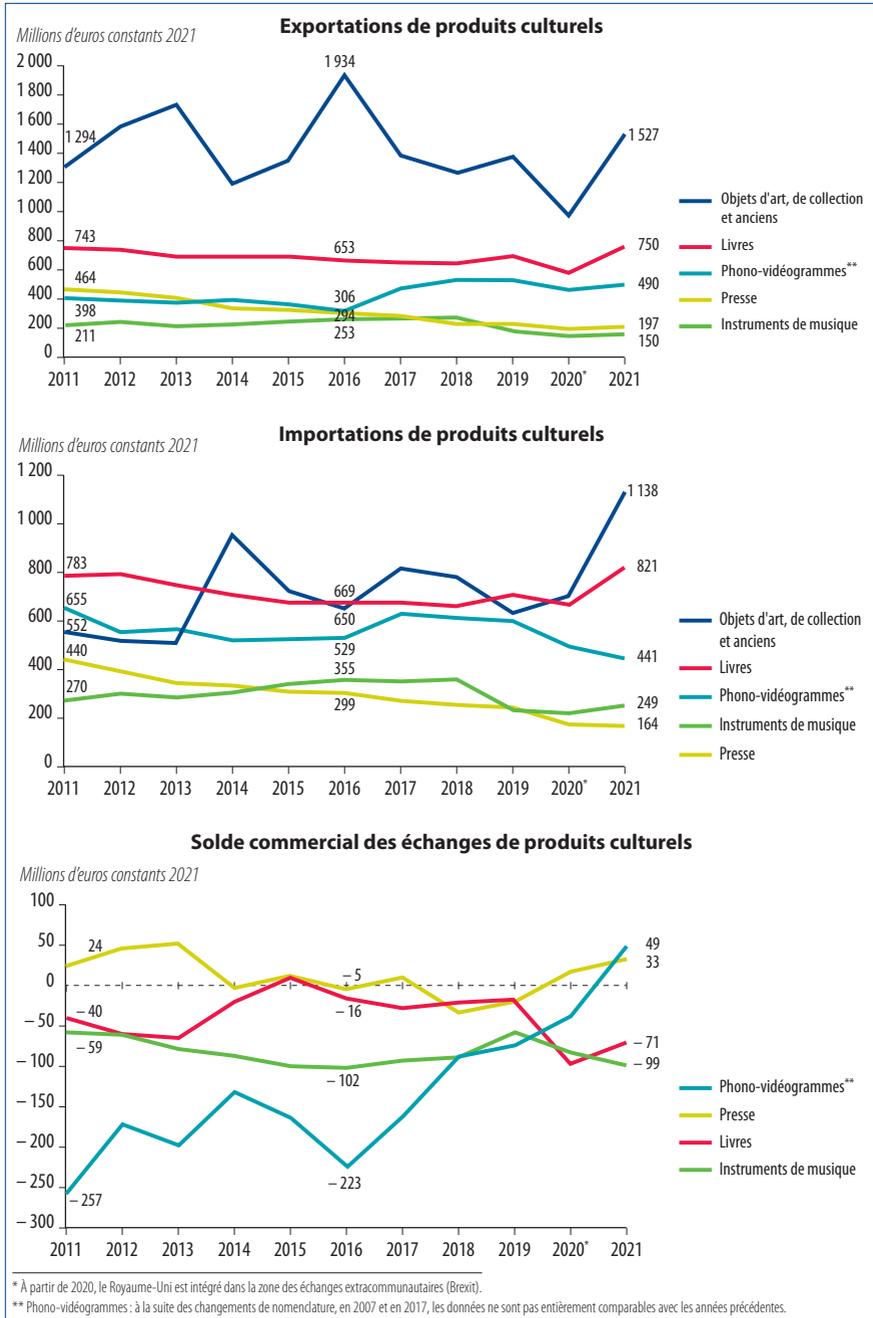
| | Exportations 2021* | Évolution 2021/2020 (%) | Importations 2021* | Évolution 2021/2020 (%) | Taux de couverture 2021 | Solde commercial 2020* 2021 | |
|---|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------|
| Objets d'art, de collection et anciens | 1 527,1 | 62 | 1 137,9 | 65 | 1,34 | 256,1 | 389,2 |
| Livres | 749,6 | 35 | 821,1 | 26 | 0,91 | - 94,6 | - 71,5 |
| Phono-vidéogrammes | 489,7 | 10 | 441,0 | - 9 | 1,11 | - 37,8 | 48,6 |
| Presse | 196,9 | 8 | 163,6 | - 2 | 1,20 | 15,3 | 33,3 |
| Instruments de musique | 149,9 | 13 | 249,1 | 17 | 0,60 | - 79,9 | - 99,2 |
| Partitions musicales | 2,1 | 49 | 6,8 | 16 | 0,31 | - 4,5 | - 4,71 |

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations (FAB) et celle des importations (CAF).
Le solde commercial est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations.
* À partir de 2020, le Royaume-Uni est intégré dans la zone des échanges extracommunautaires (Brexit).

Source : Douanes/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

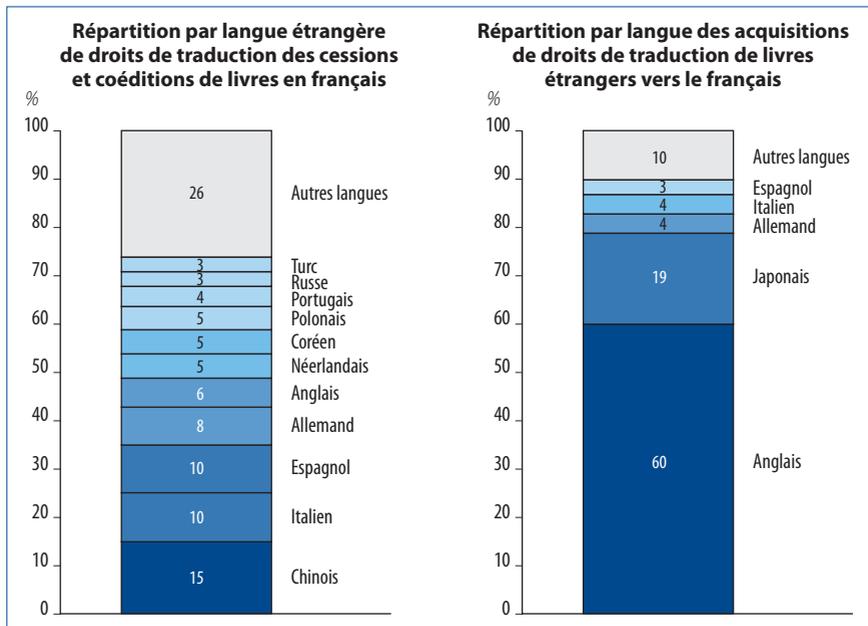
11. D'après la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), entre 2011 et 2021, la part des internautes de 15 ans et plus « consommateurs illicites » de biens culturels dématérialisés passe de 20 % à 27 %.

Graphique 1 – Échanges de biens culturels, 2011-2021



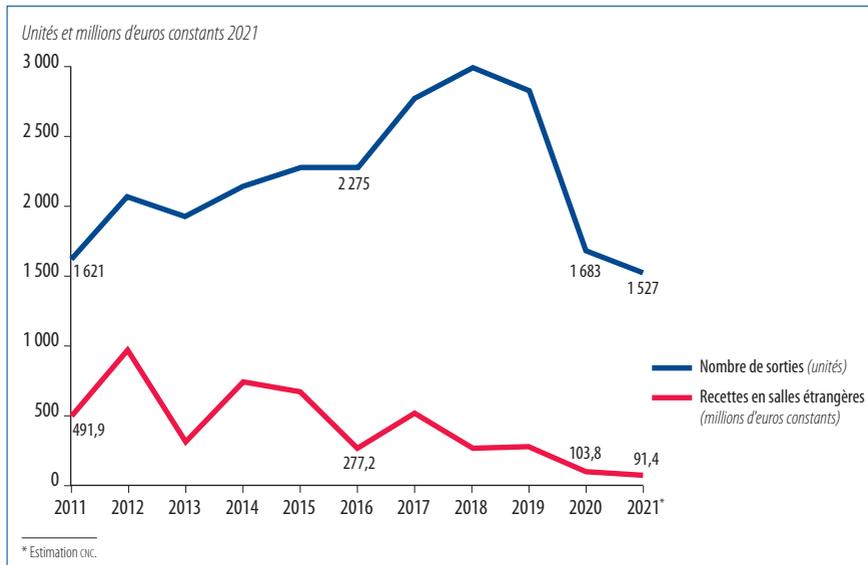
Source : Douanes/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2021



Source : SNE/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Diffusion des films français dans le monde, 2011-2021



Source : UniFrance/CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022